REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N°69-222 /PR-SGG

du 4 septembre 1969

chargeant le Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et du Travail de l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation. -

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 5 Septembre 1969, Mr Albert OUASSA, Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et du Travail, est chargé de l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation pendant l'absence de Mr Issaka DANGOU.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 4 Septembre 196

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations : PR 4 - CS 6 -
CES 5 - SGG 4 - SGM 10 -
SGPR-IAA-DCCT-DN-Gde Chanc.5
DCAJL-DEP-Dtion Stat. 6 -
Ministères 10 - JORD 1.